

sacrifices pécuniaires, grâce auxquels ces fondations et leur existence ont pu être assurées, nous serions certainement en deçà de toute exagération (1).

Canonisation de Monseigneur de Laval

On a commencé aujourd'hui, à l'archevêché de Québec, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr l'archevêque, un nouveau procès dans la cause de canonisation du Vénérable Mgr de Laval.

Ce procès (le cinquième depuis que la cause de canonisation est commencée) aura pour objet l'examen détaillé des vertus que le Vénérable a pratiquées et des miracles qu'il a opérés.

Dans la séance de ce matin, on a procédé à la constitution du tribunal devant lequel ce procès doit s'instruire. Voici les noms des officiers de ce tribunal :

Juges	{	Sa Grandeur Mgr l'Archevêque
		Mgr C.-A. Marois, P.-A. V.-G.
		Rév. Mr P. Roussel,
		" " A. Rhéaume,
		" " F.-X. Tessier-Laplante
		" " O. Cloutier,

Sous-Promoteurs de la Foi : Mgr H. Têtu et Mr R. Lagueux.

Notaire Actuaire : Mr B.-Ph. Garneau.

Le Vice-Postulateur de la cause est Mgr Thos.-Et. Hamel, V. G.
Québec, 22 octobre 1898.

Une réponse de M. Brunetière

M. Brunetière, directeur de la *Revue des deux Mondes*, répondant aux attaques du *Siècle*, dit :

"Quant aux raisons que j'ai eues de me ranger du côté des catholiques, je les ai dix fois données depuis trois ou quatre ans.

Il y en a de *politiques*, dont la principale est de ne pas livrer à l'Allemand où à l'Anglais la clientèle catholique du monde. Il y en a de *métaphysiques*, dont la principale est que, de toutes les philosophies, et après y avoir longuement songé depuis vingt-cinq ans, je n'en ai pas trouvé de plus cohérente, ni de plus logique, ni qui expliquât mieux la nature humaine, ni qui nous consolât mieux de la vie. Et il y en aussi de *morales*, que je ne puis ici développer, parce qu'il faudrait trop de place, mais

(1) Le Manitoba